

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 07383

Numéro SIREN : 750 070 005

Nom ou dénomination : A.E.P.

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2020 sous le numéro de dépôt 16404

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 23/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/16404

Déposant :

Nom/dénomination : A.E.P.

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 750 070 005

N° gestion : 2013 B 07383



1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise AEP		GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE		Néant ☐
Adresse de l'entreprise 67 AVENUE DE BUZENVAL 92500 RUEIL MALMAISON		23 JUIN 2020		
SIREN 7 5 0 0 7 0 0 0 5		DEPOT N°		
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2		
		Exercice N clos le 3 1 1 2 0 1 9		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial *			
	Autres *	014	016	2 700 640 2 060
	Immobilisations corporelles *	028	030	23 075 12 226 10 849
	Immobilisations financières * (1)	040	042	328 328
Total I (5)		044	048	26 103 12 866 13 237
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	8 104 8 104
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	068	070	15 328 15 328
	Clients et comptes rattachés *			
	Autres* (3)	072	074	2 308 2 308
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
Disponibilités	084	086	16 314 16 314	
Charges constatées d'avance*	092	094	150 150	
Total II		096	098	42 203 42 203
Total général (I + II)		110	112	68 307 12 866 55 441
PASSIF				Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	5 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	500
	Réserves réglementées*		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	132	
	Report à nouveau		134	18 432
	Résultat de l'exercice		136	(1 736)
	Provisions réglementées		140	
Total I			142	22 197
Provisions pour risques et charges			154	
Total II			154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	9 301
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	3 904
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	11 593 20 040
Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	33 244
Total général (I + II + III)			180	55 441
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.



Signature

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AEP

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 2 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218	99 437	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	303	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	99 740	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	31 949	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	(212)	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	22 904	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	697	244	1 308	
	Rémunérations du personnel*				250	28 007	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	12 547	
	Dotations aux amortissements*				254	4 810	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262	6	
	Total des charges d'exploitation (II)					264	101 320
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(1 580)	
Produits financiers (III)		280	1	Charges financières (V)	294	157	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)					300		
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	(1 736)	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	314	1 736	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350	
	Dont divers		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	354
	Bénéfices col.1						
Déficit col. 2							
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360			



Signature

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AEP

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AEP

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AEP										Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412	2 700	414		416	2 700			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450	6 950	452		454		456	6 950			
	Matériel de transport	460	12 235	462		464		466	12 235			
	Autres immobilisations corporelles	470	2 397	472	1 493	474		476	3 890			
Immobilisations financières		480	328	482		484		486	328			
TOTAL		490	21 911	492	4 193	494		496	26 103			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations incorporelles		500		502	640	504		506	640			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 474	542	993	544		546	5 467			
	Matériel de transport	550	1 618	552	2 447	554		556	4 065			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 965	562	730	564		566	2 694			
TOTAL		570	8 056	572	4 810	574		576	12 866			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES											
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5							
	6	7	8	9	10							
Immo- bilisa- tions	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme						
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de

Désignation de l'entreprise : AEP

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	1 736
Total des déficits restant à reporter	870	1 736

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	11 025
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 811
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

INFRAVOX SASU

L'exercice clôturé au 31/12/2019 présente un montant total du bilan de 55 441 €
et dégage un résultat de - 1 736 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

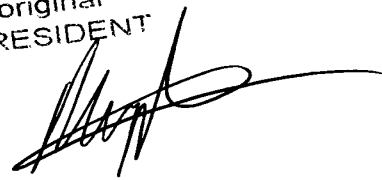
Les nouvelles règles issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations,
 - du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- ont été mises en application pour la première fois au titre de l'exercice ouvert en 2005, ce qui constitue un changement de méthode comptable.
- Le cas échéant, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Néant

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus ou comptabilisés en charges.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré-premier sorti ».

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

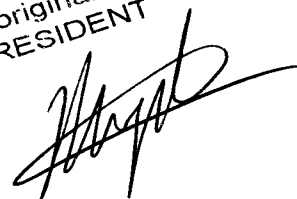
Divers :

Néant

EXAUCE

A.E.P. SASU
67 avenue de Buzenval
92500 RUEIL MALMAISON
RCS Nanterre 750 070 005
Au capital de 5 000 €

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le déficit de l'exercice clos le 31.12.2019 qui est de - 1 736 € :

Déficit.....	- 1 736 €
+ report à nouveau	+ 18 432 €

Soit un résultat de + 16 696 €

Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 16 696 €
. Distribution de dividendes.....	

Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

Exercices	Distribution nette	Abattement
2016	6 000 €	(avec abattement de 40 %)
2017	NEANT	NEANT
2018	NEANT	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A.E.P. SASU
67 avenue de Buzenval
92500 RUEIL MALMAISON
RCS Nanterre 750 070 005
Au capital de 5 000 €

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le déficit de l'exercice clos le 31.12.2019 qui est de - 1 736 € :

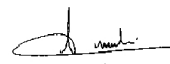
Déficit.....	- 1 736 €
+ report à nouveau	+ 18 432 €

Soit un résultat de + 16 696 €

Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 16 696 €
. Distribution de dividendes.....	

(Extrait du rapport de gestion)



A.E.P. SASU
67 avenue de Buzenval
92500 RUEIL MALMAISON
RCS Nanterre 750 070 005
Au capital de 5 000 €

TRIBUNAL DE COMMERCE
Monsieur le Greffier
4 rue Pablo Neruda
92000 NANTERRE

Rueil Malmaison,
Le 15/05/20

Monsieur le Greffier,

L'Assemblée Générale Ordinaire de notre société ayant approuvé les comptes de notre exercice clos le 31.12.2019, nous vous remettons sous ce pli, les documents suivants :

- la proposition d'affectation du résultat soumis à l'Assemblée,
- la résolution d'affectation votée,
- les règles et méthodes comptables,
- nos comptes annuels (bilan, compte de résultat).

Vous trouverez également ci-joint un chèque à votre ordre de 45.80 €.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, nos salutations distinguées.

Le Président

